

3H INVEST

Société à Responsabilité Limitée à associé unique

Au capital de 3.000 euros

Siège social : 1145 Avenue de la Vaugine
83300 DRAGUIGNAN

RCS DRAGUIGNAN 792 552 663

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an Deux Mille Vingt Quatre
Le trente et un décembre

Monsieur Gérard HIRSCHHORN, associé unique de la Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique 3H INVEST, demeurant 1145 Avenue de la Vaugine - 83300 Draguignan, dont il est le Gérant,

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité d'associé unique et gérant de la société, Monsieur Gérard HIRSCHHORN,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- La dissolution anticipée de la Société ;
- La nomination d'un Liquidateur, fixation de sa rémunération et détermination de ses obligations et pouvoirs ;
- La fixation du siège de la Liquidation ;
- Les pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION - Dissolution anticipée de la société - Mise en liquidation amiable

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.
Durant cette période la Dénomination sociale, suivie de la mention « Société en liquidation » ainsi que le nom du Liquidateur devront figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

DEUXIEME DECISION - Désignation du Liquidateur

L'associé unique nomme en qualité de Liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation :

Monsieur Gérard HIRSCHHORN, demeurant 1145 Avenue de la Vaugine - 83300 Draguignan, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

L'assemblée générale décide que le Liquidateur ne percevra aucune rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions. Il pourra néanmoins prétendre au remboursement des frais qu'il aura exposés dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, sur présentation de justificatifs.

L'assemblée générale met fin aux fonctions du gérant à compter du 31 décembre 2024.

Le Liquidateur ainsi nommé devra réunir l'assemblée générale des associés dans les six mois de la date de ce jour, à l'effet de leur faire un rapport sur la situation active et passive de la Société sur la poursuite des opérations de Liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la Liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Il est exclusivement autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la Liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Il sera tenu de réunir les associés en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, en vue de statuer sur les comptes annuels et de donner toutes autorisations éventuelles nécessaires.

TROISIEME DECISION - Siège de la Liquidation

Monsieur Gérard HIRSCHHORN, associé unique décide que la correspondance et les notifications des actes et documents concernant la Liquidation devront être effectuées au siège social de la société qui reste fixé à 1145 Avenue de la Vaugine - 83300 Draguignan et qui devient le siège de la Liquidation.

QUATRIEME DECISION - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'associé unique, délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de l'assemblée déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associé unique et Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur Gérard HIRSCHHORN
Associé unique - Gérant

« Bon pour acceptation des fonctions de Liquidateur »

Monsieur Gérard HIRSCHHORN

"Bon pour acceptation des fonctions de Liquidateur"

